

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 septembre 2021

Rapport n° 21-07-27

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : CRÉATION DE TARIFS LIÉS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES COLLECTIFS NEUFS ET DE RÉHABILITATION D'IMMEUBLES COLLECTIFS EXISTANTS ET MODIFICATION DES INTITULÉS DE CERTAINS TARIFS RELATIFS À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) stipule que toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

A ce titre, plusieurs tarifs relatifs à l'occupation du domaine public temporaire ont été créés par le conseil municipal.

Toutefois, afin de clarifier la gestion de certaines occupations et en complément des tarifs existants, il s'avère nécessaire aujourd'hui de préciser les modalités de calcul relatives aux chantiers de construction d'immeubles collectifs neufs et de réhabilitation d'immeubles collectifs existants.

Il vous est donc proposé de créer et fixer comme suit ces tarifs :

Type d'occupation	Tarifs
Emprise du domaine public par dalle béton accès chantier	1 € /mètre carré / semaine
Emprise du domaine public pour la sécurisation de l'accès chantier : suppression de stationnement hors forfait (1 place de stationnement = 5 mètres linéaires maxi.)	25 €/ place de stationnement / semaine
Emprise du domaine public par l'installation de plot béton pour dévoiement provisoire des réseaux	2,50 € / plot / semaine
Emprise du domaine public par l'installation de coffret d'alimentations diverses	2 € / coffret / semaine
Emprise du chantier sur le domaine public incluant tous les éléments nécessaires hors base vie : palissade, plot béton, coffret d'alimentation, dalle béton, suppression de stationnement nécessaire à l'installation dans la limite de 10 mètres linéaires : – Forfait pour une superficie $\leq 100 \text{ m}^2$ – Forfait pour une superficie $> 100 \text{ m}^2 \leq 200 \text{ m}^2$	 500 € / mois 750 € / mois

Il est à noter qu'en cas d'emprise du chantier sur le domaine public d'une superficie supérieure à 200 m² la tarification fera l'objet d'addition de forfaits.

Par ailleurs, afin de retirer toute ambiguïté, il est nécessaire de préciser les intitulés de certains tarifs créés par délibération n° 20-07-30 en date du 15 décembre 2020 relatifs au stationnement comme suit :

Ancien intitulé	Nouvel intitulé	Tarifs
Stationnement de véhicule dans le cadre d'un déménagement ou d'une livraison incluant la fourniture et livraison de barrière	Stationnement de véhicule dans le cadre d'un déménagement ou d'une livraison incluant la fourniture et livraison de barrières, dans la limite de 10 mètres linéaires	20,00 € / jour
Stationnement pour chantier et travaux	Stationnement pour chantier de construction ou de réhabilitation d'habitations individuelles et divers travaux, dans la limite de 10 mètres linéaires	20,00 € / jour 100,00 € / semaine

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 septembre 2021

Délibération n° 21-07-27

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : CRÉATION DE TARIFS LIÉS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES COLLECTIFS NEUFS ET DE RÉHABILITATION D'IMMEUBLES COLLECTIFS EXISTANTS ET MODIFICATION DES INTITULÉS DE CERTAINS TARIFS RELATIFS À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2125-1,

Considérant la volonté de la commune de créer des tarifs d'occupation du domaine public pour les chantiers de construction d'immeubles collectifs neufs et de réhabilitation d'immeubles collectifs existants,

Considérant, en outre, qu'il convient, afin de lever toute difficulté d'interprétation, de modifier certains intitulés des tarifs d'occupation du domaine public créés par délibération n° 20-07-30 du 15 décembre 2020,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : de créer, en complément des tarifs existants, des tarifs relatifs à l'occupation du domaine public pour les chantiers de construction d'immeubles collectifs neufs et de réhabilitation d'immeubles collectifs existants et de fixer comme suit lesdits tarifs :

Type d'occupation	Tarifs
Emprise du domaine public par dalle béton accès chantier	1 € /mètre carré / semaine
Emprise du domaine public pour la sécurisation de l'accès chantier : suppression de stationnement hors forfait (1 place de stationnement = 5 mètres linéaires maxi.)	25 €/ place de stationnement / semaine
Emprise du domaine public par l'installation de plot béton pour dévoiement provisoire des réseaux	2,50 € / plot / semaine
Emprise du domaine public par l'installation de coffret d'alimentations diverses	2 € / coffret / semaine

<p>Emprise du chantier sur le domaine public incluant tous les éléments nécessaires hors base vie : palissade, plot béton, coffret d'alimentation, dalle béton, suppression de stationnement nécessaire à l'installation dans la limite de 10 mètres linéaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Forfait pour une superficie $\leq 100 \text{ m}^2$ – Forfait pour une superficie $> 100 \text{ m}^2 \leq 200 \text{ m}^2$ 	<p>500 € / mois 750 € / mois</p>
--	--------------------------------------

Il est à noter qu'en cas d'emprise du chantier sur le domaine public d'une superficie supérieure à 200 m² la tarification fera l'objet d'addition de forfaits.

Article 2 : de préciser, comme suit, les intitulés de certains tarifs créés par délibération n° 20-07-30 en date du 15 décembre 2020 relatifs au stationnement :

Ancien intitulé	Nouvel intitulé	Tarifs
Stationnement de véhicule dans le cadre d'un déménagement ou d'une livraison incluant la fourniture et livraison de barrière	Stationnement de véhicule dans le cadre d'un déménagement ou d'une livraison incluant la fourniture et livraison de barrières, dans la limite de 10 mètres linéaires	20,00 € / jour
Stationnement pour chantier et travaux	Stationnement pour chantier de construction ou de réhabilitation d'habitations individuelles et divers travaux, dans la limite de 10 mètres linéaires	20,00 € / jour 100,00 € / semaine

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET